



## MODALITÉS D'ACCUEIL AU COLLÈGE A LA RENTRÉE 2021

### PRÉALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le chef d'établissement.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos. Il n'est pas requis en extérieur, conformément à la réglementation en vigueur dans le département de l'Essonne.

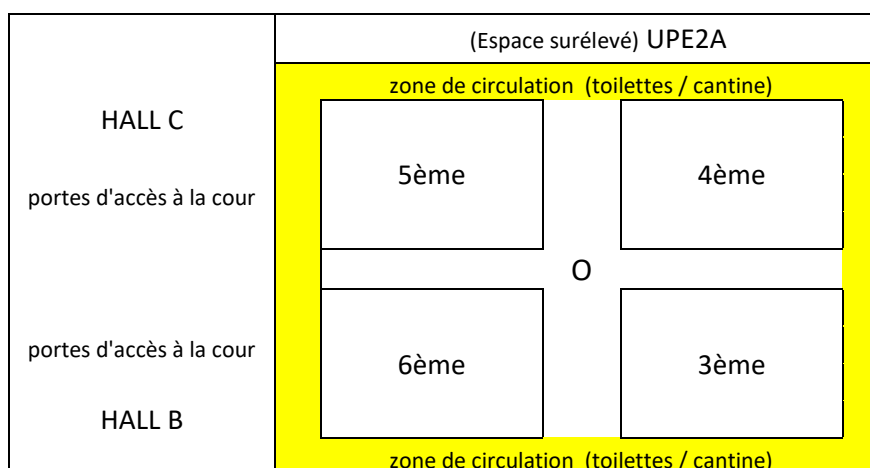
Chaque enfant dispose de deux masques par jour fournis par sa famille. Il porte le premier masque avant d'entrer au collège et portera le second avant de quitter la demi-pension ou de regagner le collège pour les cours de l'après-midi s'il est externe.

Il est recommandé de doter l'enfant de deux pochettes (type sac de congélation) marquées respectivement « masque propre » et « masque sale ». Si l'enfant utilise des masques jetables, le masque du matin sera jeté dans un conteneur dans le réfectoire. Les masques usagés seront collectés par une entreprise qui les recyclera en objets du quotidien.

### COMMENT SE DÉROULE LA JOURNÉE DU COLLÉGIEN

L'élève porte son masque avant d'entrer dans l'établissement. S'il a cours à 8h15, Il va se ranger dans la cour de récréation, dans l'espace dédié à sa classe.

À l'extérieur, le port du masque n'est pas requis. En revanche, une distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes de niveaux différents. La cour de récréation est donc divisée en 5 espaces.



En cas d'intempéries, les élèves sont regroupés selon l'organisation suivante ; Hall 1 les classes de 6<sup>ème</sup>, Hall 2 les classes de 3<sup>ème</sup>, Préau 1 les classes de 5<sup>ème</sup>, Préau 2 les classes de 4<sup>ème</sup>, Espace devant l'ascenseur la classe de UPEAA.

L'enseignant en charge de la classe à 8h15, 10h25 et 14h50 vient chercher son groupe dans l'espace dédié à son niveau de la cour de récréation. Des traçages au sol indiquent l'endroit où les élèves doivent se ranger.

Après la demi-pension, les élèves vont directement en classe.

Afin de limiter le brassage, la montée vers les salles de classe du premier étage et la descente vers le rez-de-chaussée se déroulent comme suit :

- Montée vers les salles de l'aile A (physique, technologie, SVT) par l'escalier du hall.
- Montée vers les salles de l'aile B (arts plastiques, éducation musicale et salles multimédia) et de l'aile C (enseignement général), par l'escalier de l'aile B.
- Les élèves descendent par l'escalier de l'aile où se situe la salle de cours qu'ils quittent.

Les élèves doivent se désinfecter les mains au gel hydro-alcoolique dès qu'ils entrent dans une salle de cours.

Les espaces sont aérés toutes les heures.

Le dispositif Devoirs Faits, l'atelier théâtre et les clubs seront adaptés au protocole sanitaire.

Les activités physiques pratiquées en E.P.S et lors de l'A.S respectent le protocole de référence.

## LA DEMI-PENSION

La distanciation physique n'étant pas possible dans le réfectoire, les enfants déjeunent par niveau, par classe et par ordre alphabétique. Une distance d'un mètre est respectée en chaque groupe.

Afin de fluidifier le passage au self, un menu unique est servi.

Les élèves jettent le masque du matin dans le collecteur prévu à cet effet ou le mettent dans une pochette si c'est un masque lavable. Ils revêtent le masque propre avant de quitter le réfectoire.

## SUSPICION D'UN CAS COVID

Tout symptôme évocateur d'infection Covid-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement scolaire conduit à l'isolation immédiate de l'enfant en salle « médecin » (juxtant le bureau de l'Assistante sociale) dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

## CAS COVID CONFIRMÉ

Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le chef d'établissement des situations de cas confirmé. L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement avant un délai d'au moins 10 jours :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
- et à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Si l'élève a toujours de la fièvre au 10ème jour, ce délai est prolongé jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci.

Le retour au sein de l'établissement des cas confirmés n'est pas conditionné par la réalisation d'un test PCR ou antigénique.

## ÉLÈVES IDENTIFIÉS « CONTACTS À RISQUES »

L'établissement prévient les responsables légaux que leur enfant est identifié contact à risque. L'élève doit respecter une quarantaine de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et réaliser un test immédiatement puis à l'issue de la période de 7 jours à compter du dernier contact avec le cas confirmé **sauf** si l'élève justifie d'un schéma vaccinal complet ou a contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois. Dans ces deux derniers cas, la quarantaine ne s'applique pas et l'élève peut poursuivre les cours en présence en veillant strictement au respect des gestes barrières.

Les responsables légaux devront attester sur l'honneur, dès le premier jour, que leur enfant remplit bien l'une de ces deux conditions, pour permettre la poursuite des cours en présence.

## INFORMATION COVID



## INFORMATION CAMPAGNE DE VACCINATION POUR LES ÉLÈVES À PARTIR DE 12 ANS

Une équipe mobile du centre de vaccination de Cerny viendra au collège pour procéder à la vaccination des élèves de 12 ans et plus dont au moins un des responsables légaux aura donné son accord (date non encore arrêtée).

Un formulaire intitulé « autorisation à la vaccination contre la covid-19 » a été remis à tous les élèves des classes de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Les élèves de 6<sup>ème</sup> âgés de 12 ans le recevront le 6 septembre. Le formulaire complété devra être rapporté par l'élève à son professeur principal dans les meilleurs délais afin d'organiser la venue de l'équipe mobile dès que possible.

## INFORMATION PRATIQUE CONCERNANT LE PLAN VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate étant toujours en vigueur, les élèves ne peuvent pas stationner devant le collège.

Tout visiteur doit présenter une pièce d'identité à l'agent d'accueil et passer obligatoirement par le portillon visiteur.

Je vous remercie de votre compréhension.

Pour l'équipe de Direction

Éliane LUX, Principale

La Principale  
  
E. LUX

The image shows a circular stamp with the text 'Collège Germaine TILLOM' at the top and '3510 LARDY' at the bottom. Inside the stamp, it says 'La Principale'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp. Below the stamp, the name 'E. LUX' is printed.